

---

rains sur la marge continentale en deçà et au-delà des 200 milles, et le texte unique est tout à fait conforme à cette disposition. Nous sommes conscients, toutefois, de la nécessité d'en arriver à des arrangements équitables avec les pays enclavés ou ceux qui n'ont pas de plateau continental.

En conséquence, nous sommes prêts à explorer, avant et pendant la prochaine session de la conférence, la possibilité de consentir à des contributions financières dans la mesure où elles sont liées aux ressources du plateau continental, comprises entre un point situé à 200 milles au large des côtes et l'extrémité de la marge continentale.

Cette idée a également été reprise dans le texte de négociation. Elle fait évidemment allusion à la question du partage des revenus qui a été soulevée lors de la session; à un certain moment, le Gouvernement a autorisé la délégation canadienne à étudier cette question des contributions financières.

Ce texte unique, qui comprend plus de 300 articles, traite évidemment de nombreuses autres questions importantes. En guise de conclusion, je peux néanmoins affirmer sans hésitation que cette session de négociations de la Conférence sur le droit de la mer a permis de réaliser des progrès importants. Nous avons espéré, certes, qu'il serait possible de progresser davantage. S'il est vrai qu'on a produit un texte unique, qui fournira une base extrêmement utile pour les négociations à venir, ce texte n'a encore aucun statut juridique, et ne constituera pas la convention recherchée. Il faudra sans doute multiplier les négociations. Comme je l'ai indiqué à maintes reprises à la Chambre, le Gouvernement canadien, à l'instar de nombreux autres participants à la conférence, évaluera très soigneusement dans ces circonstances les conclusions de la conférence pour déterminer les mesures à prendre afin de promouvoir l'évolution future du droit international de la mer.

Le Canada jouera un rôle de premier plan dans la recherche de solutions équitables et rationnelles à l'éventail très large de problèmes qui, nous l'espérons, seront enfin résolus lors de la prochaine session de la conférence. Il est à souhaiter que cette session ait lieu le plus tôt possible l'an prochain.

Je pense que si nos préoccupations dans le domaine des pêches ne revêtaient pas une importance aussi vitale, nous aurions généralement l'impression que d'immenses progrès ont été accomplis; je pense également que si nous étions en mesure d'instaurer le régime international de gestion des pêches proposé dans le texte de négociation, nous n'aurions probablement pas d'aussi vives inquiétudes

---